



Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 19/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL\_2018\_149\_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018  
Date d'affichage : 03 décembre 2018

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Jeanne DÉBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

**Absents représentés :**

Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER

**Absents :**

Bernard FERRIERE, Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

**Secrétaire de séance :** Guy TIXIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-149 : VENTE D'UN TERRAIN A SCI FRAISSE VIRAVAUD  
DANS LA ZA DE CHAMP MOUTIER**

**Rapporteur :** Marc CARRIAS

Vu la délibération n°2017-108 déterminant les prix de vente des terrains de la ZA Champ Moutier,

Vu l'offre d'achat reçue le 28 novembre 2018 par la SCI FRAISSE VIRAVAUD,

La commission attractivité économique propose de vendre à l'entreprise sus-citée la parcelle ZX 198 d'environ 2 800 m<sup>2</sup> située dans la zone d'activité Champ Moutier à Maringues au prix de 10,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Avant cette vente, il conviendra de modifier le bornage existant de façon à ce que la communauté de communes Plaine Limagne reste propriétaire de suffisamment de terrain le long de la haie de façon à en assurer facilement l'entretien.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la vente de la parcelle ZX 198 située au Champ Moutier, à Maringues, à la SCI FRAISSE VIRAUD, l'entreprise FRAISSE Paysage sera locataire,
- de faire modifier le bornage de la parcelle avant la vente,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 19/12/2018  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

